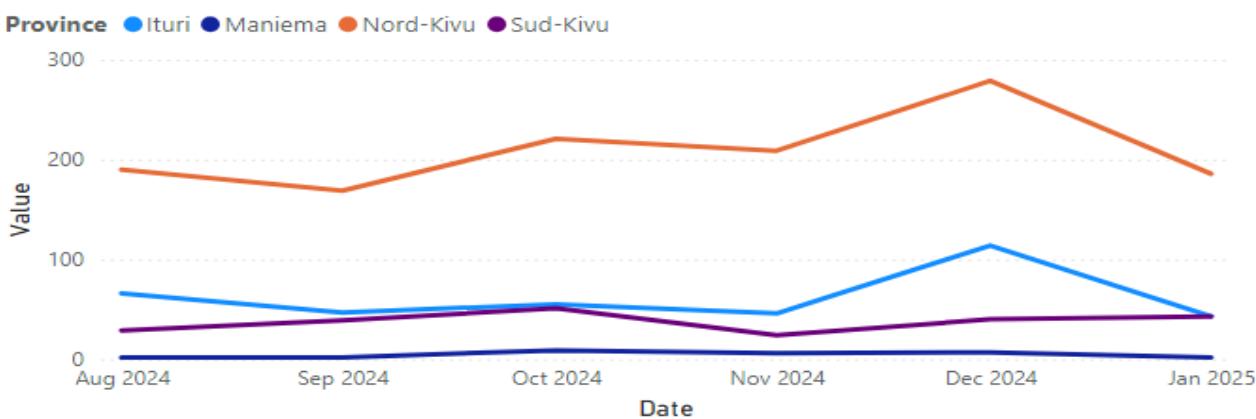
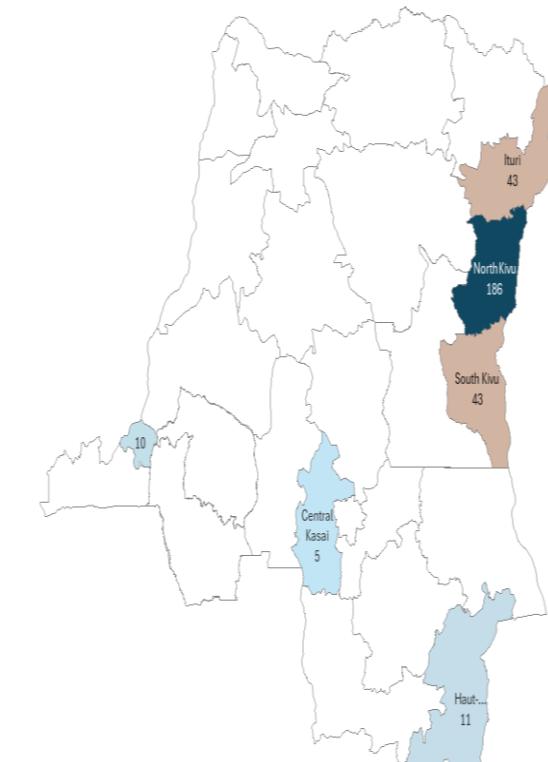


Province



La situation des droits de l'Homme demeure alarmante, en particulier dans les provinces en conflit. Entre août 2024 et janvier 2025, le BCNUDH a recensé **1879** violations et atteintes aux droits de l'homme dans ces zones. Les attaques incessantes des groupes armés, ainsi que les opérations militaires menées pour les contrer, ont continué d'aggraver l'insécurité, exposant les populations civiles à de graves abus. Depuis le début de l'année 2025, les combats entre FARDC, les groupes Wazalendo et le M23 (appuyées par les forces armées rwandaises) se sont intensifiées.



La plupart des violations et atteintes ont été commis dans les provinces affectées par le conflit armé, représentant 87% de tous les cas enregistrés dans le pays. La province du Nord Kivu a enregistré le plus grand nombre de violations et d'atteintes aux droits de l'homme avec 68% des cas documentés, suivie de l'Ituri avec 16%.

Pour les provinces non affectées par les conflits, à l'instar du mois précédent, le Haut-Katanga a enregistré le plus grand nombre de violations et d'atteintes, avec 11 cas, suivie de Kinshasa avec 10 cas, le Mai-Ndombe avec 6 cas, le Kasai-central (5 cas), et le Haut-Uélé, le Kasaï-Oriental et la Tshopo (une chacune).

Fig 4: Victimes d'exécution extrajudiciaire et sommaire par auteurs

Auteur

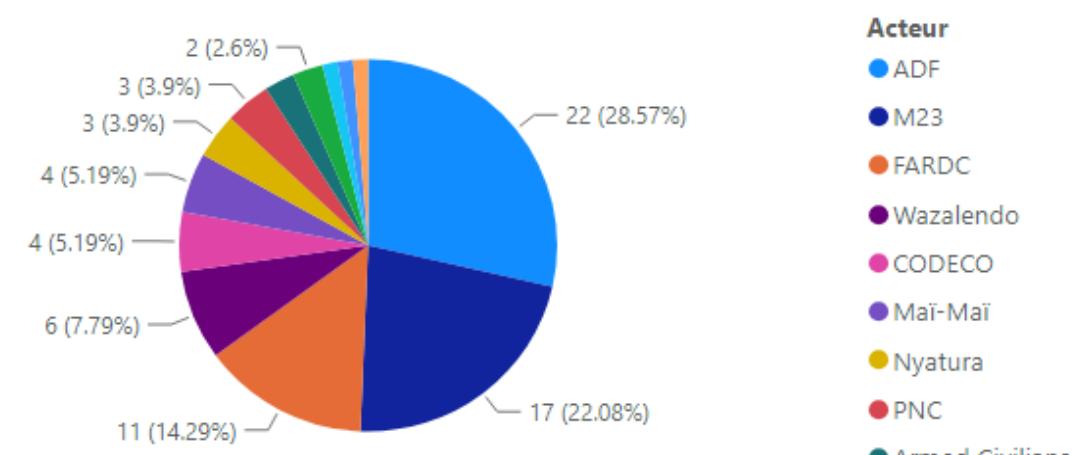


Fig 5: Distribution de violations et atteintes par type d'auteurs

Parmi les violations et atteintes documentées au cours de la période en revue sur l'ensemble du territoire de la RDC, la majorité concerne des violations et atteintes au droit à la vie par exécution extrajudiciaire ou sommaire, notamment 77 violations et atteintes, affectant 220 victimes (137 hommes, 48 individus de genre et âge inconnus, 28 femmes et sept enfants).

- Recrutement et utilisation
- Enlèvement
- meurtre et mutilation
- violence sexuelle
- attaques contre les écoles et les hôpitaux

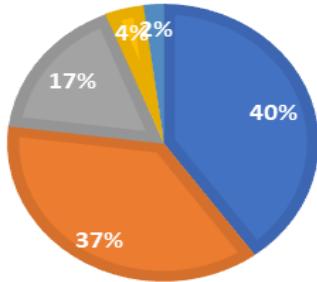


Fig 5: victimes de graves violations par type de violations

Au cours du mois de janvier 2025, le nombre de violations graves affectant des enfants dans le cadre du conflit armé documentées et vérifiées a connu une diminution de 6 % par rapport au mois de décembre 2024.

Le recrutement et utilisation a été la violation la plus fréquente (40%), suivie de l'enlèvement (37%), le meurtre et mutilation (17%), la violence sexuelle (4%), et les attaques contre les écoles et les hôpitaux (2%). Les violations vérifiées ont été attribuées aux M23 (69%), Nyatura (12%), Maï-Maï Mazembe (7%), ADF (3%), forces de défense et de sécurité étrangères et nationales (3%), CODECO (2%), FPIC (2%), FDLR-FOCA (1%)⁸. Globalement, 85% des violations ont été vérifiées au Nord Kivu et 15% en Ituri.

Situation des droits de l'homme en lien avec l'espace civique

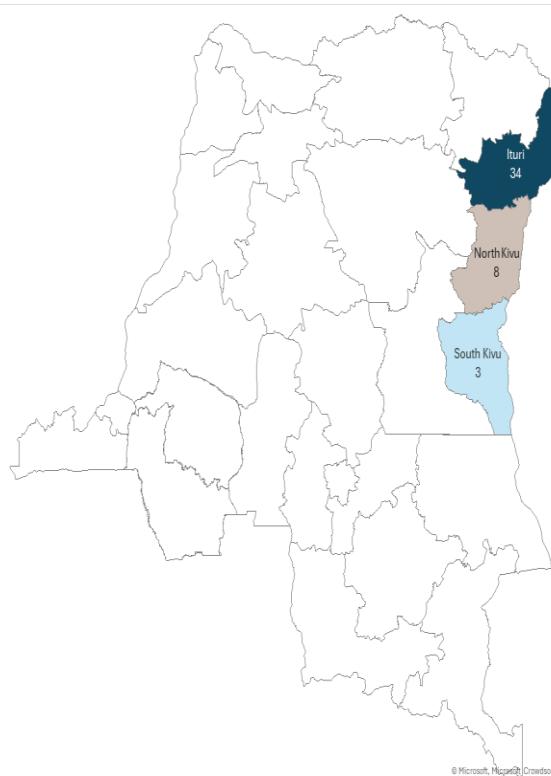
Acteur et type d'abus



Fig 6: violations et atteintes aux droits de l'homme en lien avec l'espace civique par type de violation par auteur

Au cours du mois de janvier 2025, le BCNUDH a documenté quatre violations et atteintes aux droits de l'Homme en lien avec l'espace civique et ayant fait quatre victimes, dont une femme. Ceci constitue une diminution par rapport au mois précédent (14 cas et 17 victimes dont 13 hommes et quatre femmes). L'ensemble des violations et atteintes ont été documentées dans la province du Haut-Katanga et imputables aux agents de l'État (trois cas) et aux civils armés (un cas).

Situation des violences sexuelles liées aux conflits.



En janvier 2025, le BCNUDH a enregistré au moins 12 incidents de violences sexuelles liées aux conflits avec **45 victimes adultes**. Parmi ces 12 incidents, 8 concernent des viols collectifs **et** 2, des viols collectifs accompagnés de vols des biens des victimes.

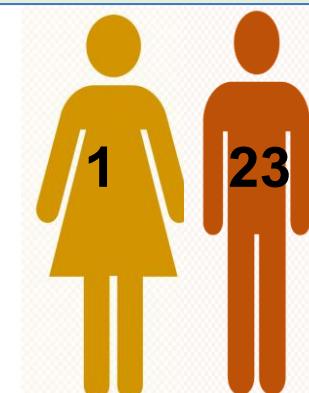
Parmi les cinq provinces concernées, la province de l'Ituri a enregistré le plus grand nombre de victimes de VSLC en janvier 2025, soit 34 victimes (33 attribuées aux CODECO et une aux Maï-Maï de l'Union des patriotes pour la libération du Congo (UPLC)), suivie de la province du Nord-Kivu avec 8 victimes (3 attribuées aux membres du M23, 3 aux FDLR, 2 aux FARDC) et la province du Sud-Kivu avec trois victimes (2 attribuées aux Wazalendo du groupe armé Nyatura et une aux FARDC).

Administration de la justice.

En matière de lutte contre l'impunité, les poursuites à l'encontre des auteurs de graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme ont donné lieu à la condamnation à la peine de mort de cinq personnes, dont quatre membres des forces de défense et de sécurité congolaises (deux FARDC et deux agents de la PNC).

Coopération technique

Dans le cadre de la coopération technique, le BCNUDH a organisé sur l'ensemble du territoire au moins trois activités de formation et de sensibilisation au profit de 167 personnes, dont 128 hommes et 39 femmes en janvier 2025.



Protection individuelle

En janvier 2025, le BCNUDH a enregistré 13 cas de protection individuelle au profit de 24 bénéficiaires. Parmi les bénéficiaires, on distingue 18 défenseurs des droits de l'homme (y compris une femme) et six journalistes.